**Rapport de planification du (de la) Directeur(rice) général(e) (adjoint(e)) du CPAS de XXX**

**CANEVAS**

***Bureau permanent du XX/XX/XXXX***

Présents : *Mentionner membres du bureau permanent (& les deux représentants de la FWDG CPAS, si demandé par le DG(a) évalué(e)) & X (directeur(rice) général(e) adjoint(e) en fonction depuis le XX/XX/XXXX).*

*Début de la réunion à XX h XX*

1. **Description de fonction**

*NDLR :*

* *mentionner les différentes tâches inhérentes au DG(a) et mentionner, pour chacune d’elles, ce qu’il est attendu du DG(a) ;*
* *mentionner les éventuelles remarques*.

Les missions du DG(a) peuvent être résumées comme suit :

1. Greffier des instances.
2. Conseiller juridique du conseil de l’action sociale et du bureau permanent.
3. Chef du personnel (et du directeur général adjoint lorsqu’il agit en qualité de DGa du DG)

*Remarque* : en cas de service mis en commun dans le cadre des synergies commune-CPAS suite à la décision de chacun des organes communaux et de CPAS, la gestion de ces services est assurée dans le respect des modalités arrêtées par la décision précitée, qui précisera, selon les matières traitées par ces services, qui du DG(a) communal, du DG(a) CPAS ou de l’éventuel DGa commun exercera l’autorité fonctionnelle pour assurer la gestion quotidienne dudit service, sans préjudice de l’exercice de l’autorité juridique demeurant l’apanage de chaque employeur respectif à l’égard de ses propres agents.

1. Gardien des archives.
2. Gestion du Comité de direction (Codir).
3. Mise en place et suivi d’un système de contrôle interne.
4. Direction des services.
5. Mise en œuvre et évaluation de la politique de gestion des ressources humaines.
6. Autres (informateur institutionnel, etc.).

À cet égard, et conformément à l’AGW du 11 juillet 2013, l’évaluation du DG(a) portera sur ses compétences managériales et l’accomplissement de ses missions légales sur base des critères repris dans la grille ci-après.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critères généraux** | **Développement** |  | **Pondération** |
| Réalisation du métier de base | La gestion d'équipe La gestion des organes Les missions légales  | Planification et organisation Direction et stimulation Exécution des tâches dans les délais imposés Évaluation du personnel | 50 |
| Pédagogie et encadrement |   |   |   |

1. **Objectifs individuels fixés au DG(a)**

*NDLR :*

* *mentionner* *les objectifs individuels qui sont fixés au DG(a) ;*
* *mentionner les éventuelles remarques.*

Les objectifs individuels du DG(a) sont les suivants :

*[…]*

À cet égard, et conformément à l’AGW du 11 juillet 2013, l’évaluation du DG(a) portera sur la réalisation des objectifs individuels précités, en tenant compte des critères repris dans la grille ci-après.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères généraux** | **Développement** | **Pondération** |
| Réalisation des objectifs individuels | Initiatives Investissement personnel Acquisition des compétences Aspects relationnels | 20 |

1. **Objectifs opérationnels fixés au DG(a)**

*NDLR :*

* *distinguer :*
1. *la gestion générale du PST (la manière dont le DG(a) gère le PST dans son ensemble) ;*
2. *la gestion des projets et/ou actions du PST dont le DG(a) est considéré comme le responsable direct ;*
* *mentionner les éventuelles remarques.*

Le DG(a) est chargé du suivi et de la mise en œuvre du Programme stratégique transversal (PST).

Il est en outre responsable direct de la gestion des projets et/ou actions suivants :

*[…]*

À cet égard, et conformément à l’AGW du 11 juillet 2013, l’évaluation du DG(a) portera sur la réalisation des objectifs opérationnels précités, en tenant compte des critères repris dans la grille ci-après.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères généraux** | **Développement** | **Pondération** |
| Réalisations des objectifs opérationnels | État d'avancement des objectifsInitiativesRéalisationsMéthodes mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs | 30 |

*Fin de la réunion à XX h XX.*

Fait à XXX, le XX/XX/XXXX.

Le (la) Président(e),

(Les membres de la Commission désignés par la FWDG CPAS),

Le (la) Directeur(rice) général(e) (adjoint(e)),